

# Convention de diffusion des programmes FAN DE FUNK

## 1. Pourquoi cette charte ?

La création de cette charte (ou licence utilisateur) est avant tout un code de « bonne entente ». Il a pour objet de définir et préciser les règles d'utilisation des programmes.

Cette charte définit les diverses utilisations possibles ainsi que les contreparties, vos obligations, car je ne souhaite pas que mon programme soit utilisé n'importe qu'elle façon, l'auditeur étant critique par rapport à ce que l'on lui propose.

Si vous n'êtes pas la personne chargée de l'automation, vous devez faire apparaître clairement aux personnes de votre radio les consignes de diffusion.

## 2. Qu'est-ce que Fan de funk ?

Avant d'être un simple programme radiophonique, un « podcast », Fan de funk est un projet qui a pour but de promouvoir la musique afro-américaine et de soutenir les actions, événements, en rapport avec ce mouvement musical. Fan de funk a été lancé en 2008 et c'est le tout premier programme radiophonique spécialisé disco et funk à être proposé en syndication.

Fan de funk est un programme destiné aux radios libres et web radios. Ce programme est composé de diverses capsules (13-15 mn) permettant aux radios de pouvoir enrichir leur grille des programmes et gérer les diffusions de jour, comme de nuit.

Fan de funk est un programme indépendant, « prêt à diffuser » destiné à toute radio FM (et web radio) associative non commerciale – de catégorie A. La production actuelle compte plus de 70 heures de programme. Ce "réservoir" vous permet de renouveler plus aisément la diffusion et rediffusion des programmes.

Proposer mon émission Fan de funk sur votre antenne ne donne pas droit à une exclusivité de diffusion.

La personnalisation de Fan de funk le mix : elle est payante puisque c'est un travail qui demande beaucoup de temps. Il s'agit d'un forfait de 4 indicatifs de début + 4 indicatifs de fin. Il ne s'agit pas de faire des bénéfices, les contributions ne seront utilisées que pour financer l'achat du matériel audio et informatique dont j'ai désormais besoin afin de poursuivre mon projet et de continuer à satisfaire les auditeurs.

## 3. Utilisation et diffusion

– Votre radio s'engage à respecter les droits d'auteur liés à la création des programmes et à ne pas modifier, ajouter, ou supprimer les enregistrements originaux, même partiellement.

– votre radio s'engage à diffuser les programmes en respectant les consignes suivantes :

<b>FAN DE FUNK LE LIVE (toutes les semaines)</b>	
<b>fandefunk-semaine-10a.mp3 (ouverture avec présentation, intro)</b>	Exemple (1h 30) :
<b>fandefunk-semaine-10b.mp3</b>	<b>fandefunk-semaine-10a.mp3</b>
<b>fandefunk-semaine-10c.mp3</b>	jingle de la station
<b>fandefunk-semaine-10d.mp3</b>	<b>fandefunk-semaine-10b.mp3</b>
<b>fandefunk-semaine-10e.mp3</b>	<b>fandefunk-semaine-10c.mp3</b>
<b>fandefunk-semaine-10f.mp3</b>	promo d'une émission + jingle station
<b>fandefunk-semaine-10g.mp3</b>	<b>fandefunk-semaine-10d.mp3</b>
	<b>fandefunk-semaine-10f.mp3</b>

<p><b>fandefunk-semaine-10h.mp3 (cloture)</b></p> <p><i>Entre chaque indicatif et mix vous pouvez placer vos jingles station, promo, etc...</i></p>	<p>publicités + jingle station</p> <p><b>fandefunk-semaine-10h.mp3 (cloture)</b></p>
---	--

<p align="center"><b>FAN DE FUNK LE MIX (réservoir de programmes)</b></p>	
<p><b>1/ indicatif début</b>  <b>2/ mix avec nombre impaire</b>  <b>3/ suivi d'un autre mix avec nombre pair</b>  <b>4/ etc</b>  <b>5/ indicatif fin</b></p> <p><i>Entre chaque indicatif et mix vous pouvez placer vos jingles station, promo, etc...</i></p>	<p>Exemple :</p> <p><b>1/ indicatif début</b>  2/ jingle de la station  <b>3/mix n° 11 (impair)</b>  4/promo d'une émission + jingle station  <b>5/ mix n° 36 (pair)</b>  6/publicités + jingle station  <b>7/mix n° 79 (impair)</b>  8/jingle station mix n° 102 (pair)  <b>9/indicatif fin</b></p>

– votre radio s’engage à diffuser l’intégralité des programmes (sans coupures) sauf s'il s’agit de diffuser une information importante (actualité) ou en cas de dépassement d’horaire.

– la radio s’engage à régler tous les frais liés à la diffusion des musiques auprès des organismes dont l’objectif est la gestion collective de la collecte et de la répartition des droits d’auteurs d’œuvres (Sacem etc.).

#### **4. Utilisation de la marque Fan de Funk**

Fan de funk est une marque déposée auprès de l’INPI n° national : 08 3 578 698 enregistrée en 2008.

Vous êtes autorisé, dans le cadre de la communication web et imprimée de votre radio de mentionner : Fan de funk, l’émission à collectionner, fandefunk.com, Eric NC, etc. et utiliser les médias mis à votre disposition.

Merci de me soumettre toute création graphique avant diffusion sur vos supports on/off line. Car j’attache de l’importance au graphisme (l’image que je souhaite véhiculer de Fan de funk).

#### **5. La reproduction (mp3)**

Vous pouvez disposer d’autant de copie de mes programmes que vous souhaitez (serveur de diffusion, archives). En revanche, il est interdit de mettre à disposition des auditeurs les podcasts de mes émissions sur le blog, le site, les réseaux sociaux de votre radio.

#### **6. Accès aux programmes et nouveaux programmes**

Pour des raisons de sécurité (piratage) votre radio s’engage à :

– ne pas mettre à la disposition d’utilisateurs non autorisés un accès de téléchargement programmes Fan de Funk par quel moyen que ce soit (pour éviter des actes de piratage). L’URL, les mots de passe et identifiants sont strictement confidentiels.

– signaler dans les délais les plus brefs, toute tentative de violation de son compte, et de façon générale, toute anomalie qu'il peut constater.

## **7. Divers**

Fan de Funk est une émission indépendante, et que le fait de diffuser le programme ne fait l'objet d'aucun contrat tacite qui me lie en tant que membre « officiel » appartenant à votre association, ce qui exclut donc toutes obligations liées à la vie de votre radio : présence obligatoire lors de réunion, frais d'adhésion, participation à diverses actions et événements, contributions diverses, etc.

## **8. Cession**

Tant que Fan de funk est diffusé conformément à la charte de bon usage, les programmes sont diffusables sans échéances particulières.

Dans le cas où je souhaiterais mettre un terme à mon projet, ou d'interrompre un certain temps l'activité de création des programmes pour des raisons personnelles (raisons de santé, hospitalisation, soucis familiaux par exemple), je pourrais vous demander de bien vouloir suspendre les diffusions

Vous pouvez stopper la diffusion à tout moment, sans même apporter la moindre justification. Néanmoins vous êtes tenu de me prévenir de l'interruption provisoire (dans ce cas vous devez m'en indiquer la raison) ou de l'arrêt des programmes.

## **9. contreparties**

Le programme Fan de funk est fait dans un but non lucratif, sans contreparties, à l'exception d'un lien vers fandefunk.com bien visible et facilement accessible sur votre site. Il peut s'agir d'une page d'information sur l'émission (à partir de la rubrique « les émissions » ou « les animateurs » ), d'un logo, bouton sur la page d'accueil avec un lien évident vers <https://www.fandefunk.com>

Il est possible que quelques bandes annonces soient diffusées au cours de l'émission. Elles concernent divers partenariats de fan de funk en l'occasion d'événements tels que : concerts, festivals, soirées spéciales, sorties d'albums, etc... A ce propos, merci de soutenir le projet et de relayer la communication mise en place avec mes partenaires (pour des soirées et concerts par exemple). Ces partenariats me permettent d'animer mon site avec des animations (interviews, jeux, pages dédiées) et de promouvoir le projet Fan de funk.

Les dons sont les bienvenus et seront réinvestis dans l'achat de matériel ou de supports utiles pour mon projet. Aussi, vous pouvez participer à la reconnaissance de mon projet en mentionnant l'URL de mon site sur vos imprimés (affiches, flyers, etc.) ou par exemple, lors d'interviews...

Vous pouvez également me faire bénéficier de places de concerts, de voix off, invitations, etc. (si vous en disposez) qui seront utilisés pour animer mon site.

## **10. Accord**

Nous soussigné(e)s dirigeants et responsables de l'association, certifions avoir pris connaissance des dispositions énoncées ci-dessus et nous nous engageons à les respecter et à les faire respecter auprès de nos Utilisateurs.

SVP Indiquez ci-dessous votre nom, votre fonction, ainsi que votre signature précédée de la mention « bon pour accord de la convention de diffusion fan de funk 2019 ».

**Merci et bonne diffusion !**